

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2019-010

Date de convocation : 19 mars 2019

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de membres présents : 17
Nombre de membres votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 28 MARS à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à son siège : Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, BOURDIER, CROZET, ANTOINE, CHANA, MICHEL, BESSEY, COQUARD, CARRET, PEDRO, JARICOT, FONTES, GROSSIORD, BOUKACEM, LHOPITAL.

MMES PACALLIER, BERTHOLAT

Absents ayant remis un pouvoir : M. DUMORTIER qui donne pouvoir à M. LHOPITAL

Excusé(e)s : MM BALAN, CORBIN

Objet : Affectation du résultat d'exploitation 2018

a. Résultat de l'exercice	1 639 365.70
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reporté</u>	0,00
D002 du compte administratif (si déficit)	
R001 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a.+c. (1)	1 639 365.70
si d. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	532 350.76
D001 (si déficit)	
R001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-2 180 935.90
Besoin de financement = e.+f.	1 648 585.14
AFFECTATION (2)= d.	1 639 365.70
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cessions d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	1 639 585.14
3) Report en exploitation R002	0,00
DEFICIT REPORTE D002	

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'affecter la totalité du résultat d'exploitation 2018 en recette d'investissement au compte 1068.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le

Le Président
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2019

Application agréée E-legalite.com